

# REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Décret n° 2003-902  
portant nomination du Directeur général  
de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2002-31 du 24 décembre 2002 portant code de l'aviation civile;

Vu le décret 2003-384 du 28 mai 2003 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu le décret 2003-665 du 25 août 2003 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret 2003-666 du 27 août 2003 portant nomination des Ministres, modifié par le décret n°2003-671 du 28 août 2003 ;

Vu le décret 2003-677 du 02 septembre 2003 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements Publics, des Sociétés nationales et des Sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;

Vu le décret n°2003-715 du 26 septembre 2003 relatif au attributions du Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Transports ;

Sur proposition du Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Transports ;

## DECRETE

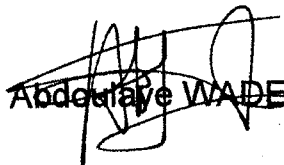
**Article premier** Monsieur Mamadou Lamine SOW, pilote de ligne est nommé Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

**Article 2** Le Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Transports est chargé l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Dakar, le 06 NOVEMBRE 2003

Par le Président de la République  
Le Premier Ministre

  
Idrissa SECK

  
Abdoulaye WADE